

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 461-1

PRENEZ AVIS :

1. **QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 février 2021, le Règlement numéro 461-1 modifiant le Règlement numéro 461 constituant un comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park afin de remplacer l'article 8 portant sur la composition du comité et le paragraphe 1 de l'article 16 portant sur le quorum.
2. **QUE** l'objet de ce Règlement est de réduire le nombre de membres choisis parmi les résidents de la Ville pour composer le comité et de modifier le nombre de membres votants constituant le quorum des séances du comité.
3. **QUE** le Règlement 461-1 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

En vertu des mesures prises par le gouvernement du Québec et de la fermeture de l'accès au public des bureaux municipaux, pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe par courriel à greffier@opark.ca ou par téléphone au 450 536-0303 poste 399.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 16 FÉVRIER 2021

Me Julie Waite, greffière